

pas entraîner l'inéligibilité ni la déchéance de l'intéressé en tant que membre de la Chambre des communes, \$7,500.

Bureau du conseil privé—

309. Administration, \$503,171.

Résidence du premier ministre—

310. Entretien et administration, \$25,000.

Mesures d'urgence—

311. Administration et fonctionnement du Service des mesures d'urgence (y compris les fonctions afférentes à la défense civile transférées à cet organisme), \$635,430.

Crédits spéciaux—

312. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les problèmes ferroviaires, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, \$181,000.

313. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur le charbon, y compris le paiement, nonobstant la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service civil, pour services rendus par eux à la Commission, \$40,000.

Crédits spéciaux—

538. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur le charbon—Crédit supplémentaire, \$25,000.

539. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur la construction du chemin de fer à destination du Grand lac des Esclaves, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, \$6,000.

540. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des produits alimentaires, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du

Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, \$10,000.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

148. Secrétariat du gouverneur général, \$204,817.

149. Remboursements aux lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada, des frais de voyage et de réception subis durant l'exercice de leurs fonctions, jusqu'au maximum annuel suivant pour chacun:

a) dans le cas où la population de la province au dernier recensement décennal ne dépassait pas 500,000, \$5,000;

b) dans le cas où la population de la province au dernier recensement décennal dépassait 500,000 \$5,000 plus \$1,000 pour chaque 100,000 ou fraction de 100,000 habitants au-dessus de 500,000, mais le maximum ne doit jamais dépasser \$12,000, \$86,000.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

504. Paiement aux gouvernements des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba en conformité des modalités et conditions prescrites par le ministre de l'Agriculture, de la moitié des sommes versées par lesdites provinces pour le transport de fourrage, de paille et autre litière et pour le mouvement des bestiaux à nourrir, entre le 12 octobre 1959 et le 30 avril 1960, \$261,500.

MINISTÈRE DES FINANCES

Éléments généraux de paye, y compris versements de pension de retraite—

498. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, majoration d'autres crédits applicables aux traitements, salaires et autres éléments de paye—Crédit supplémentaire, \$15,000,000.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—Ministère—

Autres paiements à l'égard d'organismes et de programmes internationaux—

577. Achat de farine pour donner à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à titre de contribution à l'Année mondiale des réfugiés, \$1,000,000.

FIN DE LA SESSION.